

Guéant veut protéger l'hôpital des "préférences religieuses"

Par TF1 News (d'après agence), le 24 mars 2011 à 14h46, mis à jour le 24 mars 2011 à 16:47

Le refus de soins prodigués par des hommes à des femmes n'est "pas admissible" à l'hôpital, a estimé jeudi le ministre de l'Intérieur, ciblant un phénomène marginal mais suffisamment présent pour troubler certains professionnels de la santé.

Le phénomène est marginal, mais suffisamment présent pour troubler certains professionnels de la santé : l'opposition manifestée par des patients, à l'hôpital, envers certains soins, en invoquant leurs convictions religieuses. La primauté du consentement du malade avant tout soin portant atteinte à son intégrité physique - un consentement qui doit être éclairé, c'est-à-dire que le patient doit être correctement informé par son médecin - est un principe de base à l'hôpital, formalisé par l'article 16-3 du Code Civil ; néanmoins, les cas de femmes musulmanes refusant des soins de la part de médecins si ces praticiens ne sont pas eux-mêmes des femmes, ou de témoins de Jéhovah refusant des transfusions sanguines, suscitent la malaise des équipes médicales. Une cadre des urgences du centre hospitalier sud-francilien d'Evry relativise toutefois : *"En vingt ans de carrière, j'ai rencontré trois fois seulement un problème de refus de soins pour des motifs de pratique religieuse"*.

C'est à ce phénomène marginal, mais source de malaise que Claude Guéant s'est attaqué jeudi, alors qu'il interrogé sur le débat sur la laïcité et l'islam organisé par l'UMP le 5 avril. *"Les agents des services publics évidemment ne doivent pas porter de signes religieux, manifester une quelconque préférence religieuse, mais les usagers du service public ne doivent pas non plus"*, a estimé le ministre de l'Intérieur sur i-Télé et Radio Classique. *"Par exemple, on sait qu'à l'hôpital il y a un certain nombre de personnes qui refusent, pour des femmes, des soins prodigués par des hommes. Eh bien ce n'est pas admissible"*, a relevé le ministre. *"L'organisation du service public s'impose à l'usager et, comme le service public est neutre, un usager ne peut pas récuser un médecin ou quelqu'un d'autre pour un motif religieux"*, a précisé par la suite son entourage. *"Il ne faut pas une loi, il n'est pas question de faire des lois, il suffit de décrets parfois ou d'instructions"*, a souligné Claude Guéant.

"On a trop l'impression d'être dans des acquis"

Pour le président du Conseil français du culte musulman, Mohammed Moussaoui, *"la règle générale est que l'usager a le droit d'exprimer son appartenance religieuse, dans le respect de l'ordre public et de la laïcité. D'un point de vue religieux, en cas d'urgence, il n'appartient ni au mari ni à la femme elle-même de mettre sa santé en péril pour des raisons de pudeur. Elle doit accepter d'être soignée par le médecin disponible"*. Le président du CFCM a souligné que les refus de soins pour des raisons religieuses restent des *"situations marginales"*, le plus souvent *"liées à une méconnaissance de la religion elle-même"*.

Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes de France (Amuf) y voit tout de même un signal *"inquiétant"*, *"parce que ça fait un moment que ça dure. On a trop l'impression d'être dans des acquis, c'est une erreur"*, ajoute l'urgentiste, indiquant que les services les plus concernés sont la gynécologie-obstétrique et les urgences. Face à *"des formes intégristes (qui) essaient de rentrer dans l'hôpital, il faut réaffirmer le principe de laïcité"*, dit-il. Le Dr Paul Atlan, gynécologue-obstétricien, qui dirige depuis 1996 une consultation *Ethique et religions* à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart, dans les Hauts-de-Seine, explique pour sa part que dans des cas extrêmes, où la vie de la patiente est en danger, il consulte les autorités religieuses. *"Une patiente musulmane dont la vie était mise en danger par la grossesse dans les 48 heures a finalement accepté une interruption médicale de grossesse après consultation de la commission théologie de la mosquée de Paris"*, se souvient-il.

Dans son livre *Menaces religieuses sur l'hôpital*, Isabelle Lévy, conférencière et formatrice en milieu hospitalier *"spécialisée dans les rites, cultures et religions face aux soins"*, confirme que *"ces situations ne relèvent pas de l'ordinaire hospitalier"*, mais qu'il ne s'agit pas non plus *"de cas isolés"*. Selon elle, *"l'omniprésence des religions malmène l'application des soins aux malades dans les hôpitaux publics depuis plus d'une décennie"*.